

VOS GARANTIES / VOTRE «BASE» ENTREPRISE



Avec Mutualia, vous mettez en place un contrat « responsable et solidaire », qui ouvre droit à des déductions fiscales et des exonérations sociales. Votre contrat est également conforme aux dispositions prévues par la loi de sécurisation de l'emploi (ANI 2013).

2

VIVA 1

VOTRE CHOIX

SOINS COURANTS		VIVA 1
Consultations, visites, médecins généralistes ou spécialistes CAS , sages-femmes (conventionnés ou non)		100%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, orthoptistes		100%
Actes de biologie médicale : analyses, prélèvements, examens de laboratoire		100%
Actes de chirurgie - actes d'obstétrique - actes d'anesthésie (hors milieu hospitalier) CAS		100%
Actes d'imagerie (IRM, scanners...) actes d'échographie - actes techniques médicaux (actes d'endoscopie, de radiologie...) CAS		100%
PHARMACIE		VIVA 1
		100%
HOSPITALISATION		VIVA 1
Honoraires : actes cliniques et techniques CAS		100%
Honoraires : actes de chirurgie - actes d'obstétrique - actes d'anesthésie CAS		100%
Frais de séjour		100%
Forfait journalier hospitalier (1)		Frais réels
Chambre particulière avec hébergement		-
Forfait accompagnant de l'enfant de moins de 18 ans		-
Forfait confort à l'hôpital		-
Forfait naissance		-
OPTIQUE (5) FORFAIT TM INCLUS, remboursé tous les 2 ans, sauf enfants de -18 ans et changement de dioptrie, le forfait est annuel		VIVA 1
2 verres simples (dont monture)		100€ (max.50€)
Verres mixtes : 1 verre simple + 1 verre complexe (dont monture)		150€ (max.50€)
2 Verres complexes (dont monture)		200€ (max.50€)
Forfait lentilles remboursées ou non par le RO tous les deux ans (TM inclus)		100%
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil, forfait par année civile)		-
DENTAIRE		VIVA 1
Frais de soins et actes (y compris Inlay / Onlay)		100%
Prothèses remboursées par le RO (y compris Inlay Core)		125%
Forfait annuel prothèses non remboursées par le RO mais figurant à la nomenclature Sec. Soc.		-
Orthodontie (orthopédie dento-faciale) remboursée par le RO		125%
Forfait annuel orthodontie non remboursée par le RO		-
Forfait annuel IPP (Implantologie, Parodontologie, Prophylaxie bucco-dentaire)		-
Plafond annuel de la garantie dentaire		-
APPAREILLAGE		VIVA 1
Fournitures médicales, pansements, petits et gros appareillages, prothèses, orthèses		100%
Prothèses auditives		100%
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES		VIVA 1
Cure thermale prise en charge par le RO (soin, forfait thermal, hébergement et frais de transport)		100%
Frais de transport (pris en charge par le RO)		100%
Vaccin anti-grippe		Frais réels
Actes de prévention contrats responsables		100%
PRESTATIONS BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION (montant annuel du forfait global)		VIVA 1
Médecines douces (ostéopathie - chiropractie - acupuncture - étiopathie - nutritionniste - psychomotricien), dans la limite du forfait ci-dessus		-
Homéopathie et pharmacie non remboursées par le RO avec prescription - Forfait fournitures et entretien appareillage auditif - Forfait vaccins avec prescription non remboursés par le RO - Appareillage médical avec prescription non remboursé RO - Visite annuelle du sport + test d'efforts - Sevrage tabagique - Prothèse capillaire suite à radio/chimiothérapie - Consultation psychologue libéral - Pilule contraceptive + Assistance Médicale à la Procréation- Pédicure/podologue		-
ASSISTANCE		VIVA 1
		incluse

Voir renvois pages suivantes. RO : Régime obligatoire. CAS : Contrat d'accès aux soins. TM : Ticket Modérateur.

LES OFFRES OPTIONNELLES / POUR VOS SALARIÉS

Vos salariés souhaitent des remboursements supérieurs au contrat entreprise ?
Mutualia leur propose des formules complémentaires à un prix juste et adaptées à leurs besoins.

3

OPTIONS SALARIÉS

VIVA'PLUS 2 VIVA'PLUS 3 VIVA'PLUS 4 VIVA'SUP 5 VIVA'SUP 6

SOINS COURANTS	2	3	4	5	6
Consultations, visites, médecins généralistes ou spécialistes CAS, sages-femmes (conventionnés ou non)	125%	150%	200%	300%	400%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, orthoptistes	125%	150%	200%	300%	500%
Actes de biologie médicale : analyses, prélèvements, examens de laboratoire	100%	125%	150%	200%	400%
Actes de chirurgie - actes d'obstétrique - actes d'anesthésie (hors milieu hospitalier) CAS	125%	150%	200%	300%	400%
Actes d'imagerie (IRM, scanners...) actes d'échographie - actes techniques médicaux (actes d'endoscopie, de radiologie...) CAS	125%	150%	200%	300%	500%

PHARMACIE	2	3	4	5	6
	100%	100%	100%	100%	100%

HOSPITALISATION	2	3	4	5	6
Honoraires : actes cliniques et techniques CAS	125%	150%	200%	300%	400%
Honoraires : actes de chirurgie - actes d'obstétrique - actes d'anesthésie CAS	150%	200%	300%	400%	500%
Frais de séjour	150%	200%	300%	400%	Frais réels*
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels				
Chambre particulière avec hébergement (2)	50€/j	70€/j	90€/j	120€/j	120€/j
Forfait accompagnant de l'enfant de moins de 18 ans (3)	15€/j	25€/j	30€/j	35€/j	50€/j
Forfait confort à l'hôpital (4)	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j
Forfait naissance	-	-	-	600€	800€

OPTIQUE (5) FORFAIT TM INCLUS, remboursé tous les 2 ans, sauf enfants de -18 ans et changement de dioptrie, le forfait est annuel	2	3	4	5	6
2 verres simples (dont monture)	150€ (max.75€)	200€ (max.100€)	300€ (max.150€)	400€ (max.200€)	600€ (max.250€)
Verres mixtes : 1 verre simple + 1 verre complexe (dont monture)	200€ (max.75€)	300€ (max.100€)	400€ (max.150€)	500€ (max.200€)	700€ (max.250€)
2 Verres complexes (dont monture)	300€ (max.75€)	400€ (max.100€)	500€ (max.150€)	600€ (max.200€)	900€ (max.250€)
Forfait lentilles remboursées ou non par le RO tous les deux ans (TM inclus)	150€	200€	300€	400€	600€
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil, forfait par année civile)	400€	500€	600€	700€	1 000€

DENTAIRE	2	3	4	5	6
Frais de soins et actes (y compris Inlay / Onlay)	125%	150%	200%	250%	300%
Prothèses remboursées par le RO (y compris Inlay Core)	200%	300%	400%	500%	600%
Forfait annuel prothèses non remboursées par le RO mais	200€	300€	400€	500€	700€
Orthodontie (orthopédie dento-faciale) remboursée par le RO	200%	250%	300%	350%	400%
Forfait annuel orthodontie non remboursée par le RO	200€	300€	400€	500€	700€
Forfait annuel IPP (Implantologie**, Parodontologie, Prophylaxie bucco-dentaire)	200€	300€	400€	500€	700€
Plafond annuel de la garantie dentaire (6)	1 000€	1 500€	2 000€	2 500€	3 000€

LES OFFRES OPTIONNELLES / POUR VOS SALARIÉS

Suite

3

VIVA'PLUS 2 VIVA'PLUS 3 VIVA'PLUS 4 VIVA'SUP 5 VIVA'SUP 6

APPAREILLAGE	2	3	4	5	6
Fournitures médicales, pansements, petits et gros appareillages, prothèses, orthèses	150%	200%	300%	400%	500%
Prothèses auditives	150%	200%	300%	400%	500%

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	2	3	4	5	6
Cure thermale prise en charge par le RO (soin, forfait thermal, hébergement et frais de transport)	TM+100€	TM+200€	TM+200€	TM+300€	TM+300€
Frais de transport (pris en charge par le RO)	100%	100%	100%	100%	100%
Vaccin anti-grippe	Frais réels				
Actes de prévention contrats responsables	100%	100%	100%	100%	100%

PRESTATIONS BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION (7) (Montant annuel du forfait global)	90€	120€	150€	180€	250€
Médecines douces (ostéopathie - chiropractie - acupuncture - étioopathie - nutritionniste - psychomotricien), dans la limite du forfait ci-dessus ***	20€ / consultation Max. 4 consult / bénéficiaire / an	30€ / consultation Max. 4 consult / bénéficiaire / an	35€ / consultation Max. 4 consult / bénéficiaire / an	40€ / consultation Max. 4 consult / bénéficiaire / an	60€ / consultation Max. 4 consult / bénéficiaire / an
Homéopathie et pharmacie non remboursées par le RO avec prescription **** Forfait fournitures et entretien appareillage auditif Forfait vaccins avec prescription non remboursés par le RO Appareillage médical avec prescription non remboursé RO Visite annuelle du sport + test d'efforts Sevrage tabagique Prothèse capillaire suite à radio/chimiothérapie***** Consultation psychologue libéral***** Pilule contraceptive + Assistance Médicale à la Procréation***** Pédicure/podologue*****	Prestations utilisables dans la limite du forfait global				

ASSISTANCE	2	3	4	5	6
	incluse	incluse	incluse	incluse	incluse

CAS : Contrat d'accès aux soins. Les garanties **non CAS** sont inférieures d'au moins 20% aux garanties CAS. **RO** : Régime Obligatoire. **TM** : Ticket Modérateur. **CP/CG** : conditions particulières, conditions générales. **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale. **BR** : Base de Remboursement.

Les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR en incluant la part de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire en vigueur au jour de l'adoption du présent contrat. Les forfaits Lunettes incluent la prise en charge du ticket modérateur. Les taux de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire sont exprimés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision législative ou réglementaire.

(1) Dans les conditions mentionnées dans les CP/CG. **(2)** Prise en charge limitée à 60 jours par an et par bénéficiaire pour les séjours en établissements psychiatriques et en établissements de soins de suite et de réadaptation. La limite est portée à 120 jours par année civile et par bénéficiaire en centre de rééducation, déduction faite des 60 jours si cumul de 2 types d'hospitalisations. Quelle que soit la catégorie d'établissement, la nature et la durée du séjour, la prise en charge de la chambre particulière par année civile et par bénéficiaire est plafonnée à un montant égal à 2 fois le PMSS en vigueur. **(3)** Forfait limité à 60 jours par an et par bénéficiaire. **(4)** Forfait confort (TV, téléphone, wifi, chambre particulière ne donnant pas lieu à hébergement...) limité à 30 jours par an et par bénéficiaire quelle que soit la durée de l'hospitalisation. **(5)** Sur prescription d'un professionnel de santé ou dans le cadre du renouvellement d'une prescription par un opticien. Détails des verres dans les conditions mentionnées dans les CP/CG. **(6)** Plafond applicable sur l'ensemble des prestations dentaires. Une fois le plafond atteint par le bénéficiaire au cours de l'année civile, ses remboursements par la Mutuelle seront limités au TM. **(7)** Forfait annuel global à utiliser librement sur les différentes garanties et/ou les consultations de médecine douce.

* Prestation limitée à 600% de la BR pour les séjours effectués dans les établissements non conventionnés. ** Implants : limités à trois par an par bénéficiaire. *** Tels que décrits dans les CP/CG. **** La pharmacie et l'homéopathie prescrites non remboursées par le RO prennent en charge : les antihistaminiques, les veinotoniques, les médicaments contre les troubles du sommeil, les médicaments contre les troubles de la ménopause (traitement hormonal substitutif). ***** Prestations remboursées si non prises en charge par le RO.



MUTUALIA

Créée dans le monde agricole il y a 20 ans, Mutualia a conservé un ancrage dans la ruralité.

Elle en a aujourd'hui dépassé les frontières pour s'ouvrir sur l'univers interprofessionnel.

Mutualia propose des solutions en santé et prévoyance pour les particuliers, les salariés d'entreprises, les travailleurs indépendants et les agriculteurs.

Depuis 2012, les mutuelles Mutualia ont choisi de s'unir pour

former une entité nouvelle, le **Groupe Mutualia**, dont les objectifs sont :

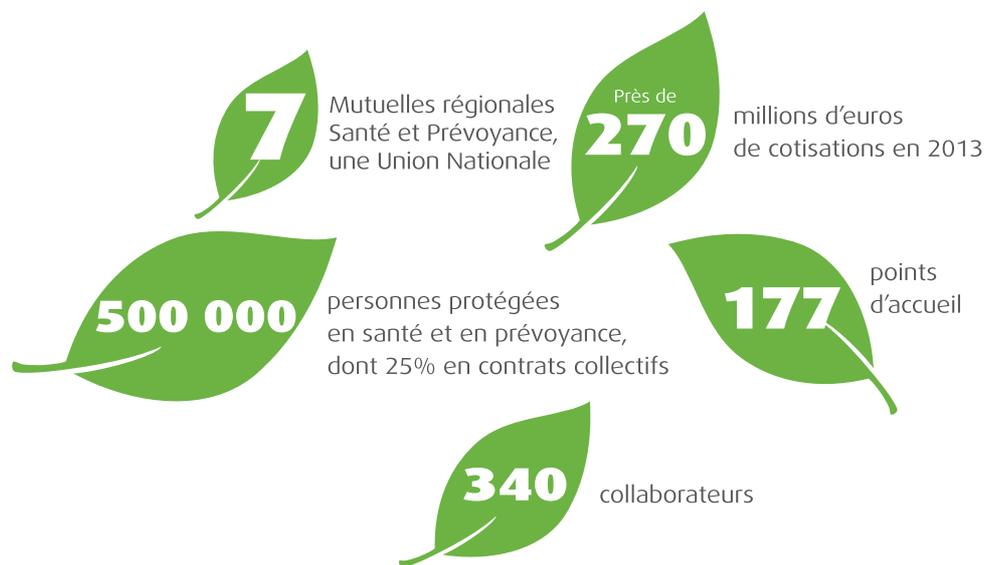
- La **défense des intérêts des adhérents** afin qu'ils puissent bénéficier d'une offre de soins de qualité.

- L'acquisition d'une **dimension nationale** et d'une force de négociation avec les pouvoirs publics, les professionnels de santé, les grandes entreprises, dans un contexte économique difficile où la Sécurité sociale remplit

de plus en plus difficilement son rôle protecteur.

- La **défense des valeurs** de solidarité, de proximité et de démocratie.

Régie par le Code de la Mutualité, organisme à but non lucratif, Mutualia inscrit son action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, et réinjecte intégralement les excédents réalisés dans son activité. Chez Mutualia, il n'y a ni dividende ni actionnaire.



Umanens
L'humain a du sens

Animé par la volonté de proposer une **protection sociale moderne et innovante aux entreprises** tout en conservant son identité, Mutualia a décidé de rejoindre l'Union de groupe Mutualiste **UMANENS**.

Si demain, vos garanties devaient changer à cause d'une obligation conventionnelle, Mutualia vous accompagnera pour faire évoluer vos garanties, en conformité avec votre Convention Collective, directement ou par le biais d'un des produits d'Umanens, notre partenaire spécialiste des accords de branche.

DES SERVICES : AU PLUS PROCHE DE L'ADHÉRENT

6



POUR L'ENTREPRISE

- Une **équipe commerciale disponible** : vous bénéficiez d'un suivi commercial régulier avec un accompagnement tout au long de l'année grâce à un conseiller Entreprise Mutualia dédié à votre contrat

Des **lettres d'information** et des **fiches pratiques** sur les nouveautés en matière de protection sociale

Un **espace entreprise dédié** : tous les détails de votre contrat en ligne pour une gestion simplifiée et un contact facilité avec les gestionnaires de votre contrat chez Mutualia. Retrouvez tous les documents relatifs à votre contrat, l'historique des échanges avec votre conseiller, etc...



POUR LES SALARIÉS

- Près de **177 agences** et points d'accueil partout en France et un **Service de relation adhérent** téléphonique disponible du lundi au vendredi pour répondre à toutes les questions des salariés
- La **souplesse** et la **simplicité administrative** : un interlocuteur unique quelque soit la formule choisie
- Un **espace adhérent en ligne** : suivi des remboursements, gestion des données personnelles, interactivité avec les conseillers Mutualia
- Des **lettres d'information** sur les actualités de la mutuelle, les programmes de parrainage...
- Un accès à **Mutualia Assistance** en cas de coups durs : conseils téléphoniques et aide en cas d'hospitalisation
- Le **Tiers payant** chez de nombreux partenaires de santé pour un remboursement simplifié
- Pour les ressortissants agricoles : un **décompte unique** de vos remboursements MSA/Mutualia

i

Nouveauté 2015 !

Accès au réseau de soins optique Carte Blanche
(+ de 10 000 opticiens partenaires en France)
pour des verres de qualité à prix négociés !

